



Vouhé, notre village

Infos municipales Mars 2019

SITE INTERNET

Toutes les infos sur le site de la Commune :

www.vouhe17.fr

Pour toute information ou proposition, vous pouvez contacter Mme Thureau-Blumberg Cécile, Conseillère Municipale, en charge du site de la commune.

JEUNES DE 16 ANS

Vous avez 16 ans dans l'année (filles ou garçons) vous devez vous faire recenser pour la Journée Défense Citoyenneté à la Mairie dans le mois qui suit votre anniversaire.

Une attestation vous sera remise afin de pouvoir vous inscrire à toute demande d'examen.

LISTES ELECTORALES

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur les listes électorales de la commune et que vous souhaitez participer aux élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, merci de vous inscrire avant le 31 mars 2019 en mairie.

LISTES ELECTORALES

Suite à la mise en place du nouveau registre REU (Registre Electoral Unique), les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année. En 2019, en raison des élections européennes qui se dérouleront le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin est fixée **au 31 mars 2019**.

BIBLIOTHEQUE

Suite à la fermeture de la bibliothèque, la commune de Vouhé organise des permanences :

Les jeudis 21 et 28 mars,

Les jeudis 4 et 11 avril.

De 17h à 19h

Ils restent quelques livres qui sont destinés à être envoyés en déchetterie pour recyclage, si vous êtes intéressés pour en récupérer gratuitement, vous êtes les bienvenus !

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement collectif géré par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime prévu au « Bois des Cerf » est programmé début mai 2019.

PAQUES

La Municipalité organise le dimanche 21 avril 2019 à partir de 11 h, une chasse aux œufs dans les jardins de la Mairie, pour les enfants de Vouhé jusqu'au CM2.

Rendez-vous devant l'Eglise.

Les enfants concernés, accompagnés de leurs parents, sont invités à y participer.

A l'issue de cette chasse aux œufs, vous êtes cordialement invités à venir boire le verre de l'amitié.

RUE DE LA LAITERIE

Les travaux de coulage de bordures et d'aménagement du parking rue de la laiterie sont à présent terminés.

PETIT RAPPEL !

Le Conseil Municipal rappelle qu'un arrêté a été établi le 18 octobre 2013 concernant les nuisances sonores.

« Tout occupant des locaux privés doit veiller à la tranquillité de son voisinage (musique, télévision, appareil ménager, aboiement de chiens... »

« Les travaux de jardinage, bricolage, nettoyage... »

ne sont autorisés que :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- et Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h»

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie.

LE PRINTEMPS REVIENT TRES BIENTÔT !

Un arrêté portant sur la propreté du village a été établi le 9 novembre 2016.

« Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté.

Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutique est strictement interdit »

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie